

La bioéthique s'intéresse aux questions éthiques soulevées par les progrès techno-scientifiques. La loi a vocation à encadrer ces progrès afin de s'assurer que la science reste au service de la personne et non l'inverse. C'est dans cette optique qu'ont été adoptées les différentes lois bioéthiques en 1994. Parce que la médecine est en constante évolution, ces lois font l'objet d'un réexamen régulier. La prochaine révision, prévue en 2018, sera sans doute l'occasion de combler les lacunes ou imperfections de la loi auxquelles le juge est régulièrement confronté.

Les progrès de la médecine concernent tous les stades de la vie de la personne. Ses incidences juridiques peuvent être mesurées de la conception à la mort de la personne.



5 quai de l'Horloge-75055 Paris cedex 01  
[www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)

Entrée libre, sur **inscription préalable** auprès de la Cour de cassation  
Télécopie : 01 44 32 78 28  
Internet : [www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)

## CONFÉRENCES - CYCLE 2018



## Programme 2018

*Grand'chambre de la Cour de cassation  
de 18h00 à 20h00*

*entrée par le 5 quai de l'Horloge, Paris 1<sup>er</sup>*



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et des avocats

## « Droit et bioéthique »

*sous la direction scientifique de*

*Madame Astrid MARAIS*

*Madame Bénédicte BOYER-BEVIERE*

*Madame Dorothée DIBIE*

18 janvier 2018 Conférence inaugurale  
La bioéthique : approche pluridisciplinaire

Modérateur :

Astrid MARAIS, *professeur à l'université Paris 8*

Intervenants :

Jean-François DELFRAISSY, *président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé*

Frédérique DREIFUSS-NETTER, *conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation*

René FRYDMAN, *professeur émérite à la faculté de médecine Paris-sud au Kremlin-Bicêtre*

15 février 2018 Embryons *in-vitro* : assistance médicale à la procréation, diagnostic préimplantatoire et recherche

Modérateur :

Dorothée DIBIE, *magistrat, professeur associé à l'université Paris 8*

Intervenants :

Jacques TESTART, *directeur de recherche honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale*

Sophie PARICARD, *maître de conférences au centre de recherche et de formation d'Albi*

22 mars 2018 Les pratiques prohibées de l'assistance médicale à la procréation

Modérateur :

Astrid MARAIS, *professeur à l'université Paris 8*

Intervenants :

Dominique FENOUILLET, *professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas*

Rachel LE COTTY, *conseiller référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation*

Anne-Marie LEROYER, *professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne*

5 avril 2018

La procréation et la mort : procréation *post mortem* et homicide involontaire du fœtus

Modérateur :

Bénédicte BOYER-BEVIERE, *maître de conférences à l'université Paris 8*

Intervenants :

Nathalie BLANC, *professeur à l'université Paris 13*

Isabelle HAREL-DUTIROU, *conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation*

Valérie MALABAT, *professeur à l'université de Bordeaux*

6 septembre 2018

Le statut de l'embryon et les lois de bioéthique

Modérateur :

Bénédicte BOYER-BEVIERE, *maître de conférences à l'université Paris 8*

Intervenants :

Caroline AZAR, *conseiller référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation*

Chantal BOUFFARD, *professeur à la faculté de médecine et des sciences de la santé à l'université de Sherbrooke*

Astrid MARAIS, *professeur à l'université Paris 8*

22 novembre 2018

L'accès aux origines personnelles, dons de gamètes et accouchement sous X

Modérateur :

Dorothée DIBIE, *magistrat, professeur associé à l'université Paris 8*

Intervenants :

Jean-René BINET, *professeur à l'université Rennes 1*

Bernard GOLSE, *pédopsychiatre, responsable du service de pédopsychiatrie de l'hôpital Necker-Enfants malades*

Marie-Christine LE BOURSICOT, *conseiller à la troisième chambre civile de la Cour de cassation*